

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Création du groupe scolaire
du Joli Bois.

Absents excusés : Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 79/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de la fusion administrative des écoles « maternelle du Joli Bois » et « élémentaire Joseph Colin » pour la prochaine rentrée des classes 2016/2017 proposée par les services académiques suite au départ à la retraite de Madame Chantal GERMAIN, directrice de l'école maternelle du Joli Bois, et du choix de la dénomination du nouveau groupe scolaire : Groupe scolaire du Joli Bois.

Le Conseil Municipal unanime, prend acte de la fusion des écoles « maternelle du Joli Bois » et « élémentaire Joseph Colin » pour la prochaine rentrée des classes 2016/2017 et de la dénomination du nouveau groupe scolaire : « Groupe scolaire du Joli Bois ». Chaque école, maternelle du Joli Bois et élémentaire Joseph Colin, conserve leur nom.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,